

## AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, directrice générale et greffière de la municipalité :**

Qu'à la séance régulière du conseil de la Ville de Chapais, le 18 août 2020 à 19 h, à huit clos au 145, boulevard Springer, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

QUE conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 portant le numéro 2020-043, de la ministre de la Santé et des services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2)*, lequel abroge le premier alinéa de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020. **La demande de dérogation mineure pour le 48, 2<sup>e</sup> Avenue sera soumise à une procédure de consultation écrite, de quinze (15) jours à partir de la publication du présent avis.**

**Demande de dérogation mineure numéro 20-001 au bénéfice de l'immeuble situé au 48, 2<sup>e</sup> Avenue, à Chapais, lot 4 958 769,** afin de régulariser les marges avant et arrière dérogatoires du bâtiment principal, soit :

La première marge avant donnant sur la 2<sup>e</sup> Avenue du bâtiment principal implanté à 2,32 mètres de la ligne avant du lot de la propriété qui est en contravention de 5,18 mètres d'avec la marge de recul avant permise établie à 7,5 mètres, la seconde marge avant du bâtiment principal donnant sur la 10<sup>e</sup> Rue implantée à 6,05 mètres de la ligne avant du lot de la propriété qui est en contravention de 1,45 mètre d'avec la marge de recul avant permise de 7,5 mètres, ainsi que la marge arrière du bâtiment principal qui est implanté à 6,71 mètres de la ligne arrière de la propriété qui est en contravention de 0,79 mètre d'avec la marge de recul arrière permise établie à 7,5 mètres, en vertu du Règlement de zonage 01345-A et ses amendements.

Ainsi, toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de la dérogation mineure doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'une des adresses suivantes :

Par la poste  
Ville de Chapais  
Bureau du greffe  
145, boulevard Springer  
Chapais (Québec) G0W 1H0

Par courriel [dga@villedechapais.com](mailto:dga@villedechapais.com)

DONNÉ À CHAPAIS, ce 21 juillet 2020

  
Mariève Bernier  
Directrice générale et greffière